

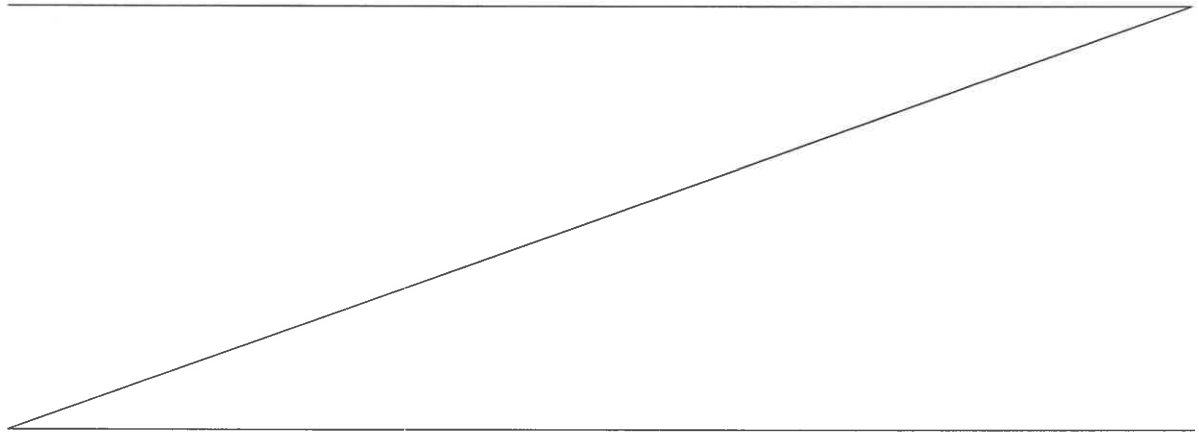


PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Jusqu'au 10 janvier 2022, les assemblées publiques sont suspendues et remplacées par une consultation écrite. La réception des commentaires est d'une durée de 15 jours avant chacune des séances ordinaires du conseil.



DONNÉ à *Ascot Corner* ce 21^e jour de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Jonathan Piché

Directeur Général et Greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 24 novembre 2021, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **21 décembre 2021**.

Jonathan Piché

Directeur Général et Greffier-Trésorier